2025/107

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU Délibération n° DB 2025-046

Date de la convocation: 04/06/2025

Membres en exercice : 24 Membres présents : 14 Membres votants : 17

Le douze juin deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents: Mesdames Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET et Benoît SINGLIT.

Représentés: M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Gérald LORFEUVRE, M. Vincent FLEURY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJI.

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT.

OBJET : DISPOSITIF FONDS COMMUN POUR L'AIDE À LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE BÂTI ANCIEN : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2022/21 du Conseil Communautaire du 07/04/2022 adoptant la convention avec la Région sur le fonds commun pour la rénovation du patrimoine bâti ancien et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission Rénovation du patrimoine bâti ancien lors de sa séance du 08 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'UNANIMITÉ, d'attribuer les subventions ci-dessous :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Projet	Cout du projet TTC	Montant éligible	Subvention	Part Com Com	Part Région	Part CD08
	96 rue Bournizet 08400 VOUZIERS	Façades	Rénovation d'1 façade	13 752,86 €	8 000,000 €	4 000,00 €	1 600,00 €	2 000,00 €	400,00€
	5 rue du gorgea 08400 GRIVY-LOISY	Façades	Rénovation de 2	9 350,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €	1 600,00 €	2 000,00 €	400,00 €
			façades	12 848,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €	1 600,00 €	2 000,00 €	400,00 €
Total					24 000,00 €	12 000,00 €	4 800,00 €	6 000,00 €	1 200,00 €

Et CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

Benoît SINGLIT

Le Président.

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le et de sa publication ou notification le 1 8 IIIIN շոշե

1 8 JUIN 2025